

Les troubles scolaires mieux détectés dans les écoles

Une équipe de l'hôpital Théophile Roussel va sensibiliser le personnel de la Ville à la détection des troubles scolaires.

Les écoliers montessonais vont bénéficier du suivi d'une équipe de professionnels de santé spécialisés dans la détection des troubles scolaires. Interrogée par l'élue du groupe d'opposition Montesson c'est vous !, Isabelle Lesavre, sur une convention de déploiement d'une équipe mobile « Soins école » à Montesson, la maire adjointe Françoise Fabrer a détaillé ce dispositif. « Une équipe mobile Soins école est une unité de l'hôpital Théophile Roussel qui a été mise en place en 2022 pour 160 écoles dépendantes du Centre médico-psychologique. »

En maternelle et en élémentaire

L'élue a ajouté que « ces professionnels interviennent en maternelle et en élémentaire depuis le mois de novembre 2023 à la demande de l'Éducation nationale. » Elle a indiqué que l'établissement hospitalier « a signé une convention avec l'Éducation nationale afin d'intervenir dans les écoles et observer les comportements des enfants, quelle que soit la problématique de l'enfant. » Afin qu'il

y ait une continuité sur les temps périscolaires une convention a été ratifiée avec la mairie de Montesson.

Une rencontre avec les équipes du périscolaire

« Il faut savoir que ces interventions se font toujours la demande de l'Éducation nationale. Nous ne pouvons pas, en tant que mairie, leur demander d'intervenir. » Françoise Fabrer a évoqué une équipe pluridisciplinaire constituée d'une infirmière, d'une éducatrice spécialisée, d'une éducatrice jeune enfant, d'une psychomotricienne, d'une assistante sociale, d'une psychologue, d'un cadre santé et un médecin coordinateur. « Je les ai rencontrés il y a peu de temps et cette équipe va discuter avec nos équipes du périscolaire dans le courant du mois de juin afin de les sensibiliser à la prise en charge de ces enfants. »

Une durée de trois ans

Cette convention vise à renforcer les mesures pour une scolarité inclusive des élèves en situation de handicap. L'intervention de cette équipe mobile prendra effet à compter de la date de signature de la convention pour une durée de trois ans.